



Faut-il traiter l'eau du robinet chez soi ?

▶ La qualité de l'eau du robinet est-elle garantie ?

Le service de l'eau dispose d'un programme d'analyses régulier pour vérifier la qualité de l'eau distribuée. Les particuliers ne peuvent se doter d'un tel outil de contrôle de la qualité, complexe et coûteux.

La collectivité a l'obligation de **veiller à la qualité de votre eau** et le cas échéant d'éliminer les risques dus à la pollution. Un traitement individuel supplémentaire n'est pas nécessaire. Cependant, divers équipe-

ments existent visant en théorie à obtenir une eau de meilleure qualité ou bien plus pure. Consultez la fiche n° 2 sur la qualité de l'eau. Vous verrez que l'eau est généralement de très bonne qualité en Alsace.

De plus en plus, des sociétés privées vous proposent de filtrer l'eau du robinet à domicile à l'aide d'appareils aux nombreuses dénominations officielles ou commerciales.

Pour commercialiser un appareil de traitement de l'eau, il suffit que les matériaux utilisés (résines, échangeuses d'ions, membranes, sels régénérants...) soient conformes aux normes alimentaires. Mais cela **ne garantit pas la fiabilité des appareils commercialisés ni la potabilité de l'eau produite**. Dans les immeubles collec-

tifs, seul le traitement de l'eau chaude (sanitaire et de chauffage) est autorisé. Tout propriétaire a l'obligation de mettre à disposition de chaque appartement au moins un robinet délivrant de l'eau froide non soumise à un traitement complémentaire (recommandé aussi en maison individuelle).

L'eau distribuée au robinet est potable, sa qualité est régulièrement contrôlée. Traiter votre eau à domicile n'offre aucune garantie supplémentaire. Vous pouvez même dégrader la qualité de votre eau.

▶ Petit glossaire, histoire d'y voir plus clair

Traiter l'eau : soumettre l'eau à diverses opérations en vue de modifier ses caractéristiques.

Adoucir l'eau : diminuer la teneur en sels de calcium et de magnésium de l'eau.

Purifier, épurer l'eau : débarrasser, éliminer les impuretés ou éléments indésirables de l'eau.

Impureté, élément indésirable ou toxique : substance qui altère, contamine, pollue l'eau

Décontaminer, désinfecter : éliminer ou réduire la présence d'éléments toxiques ou de micro-organismes pouvant être pathogènes.

Stériliser : détruire les micro-organismes par procédé physique ou chimique

Micro-organisme : être vivant microscopique (appelé couramment microbe), tel que bactérie, algue, virus...

Substance dissoute : matière qui forme un mélange homogène avec l'eau telle que nitrates, pesticides, sels minéraux, oligo-éléments...

▶ Quelles précautions prendre si l'on traite l'eau ?

Si vous songez à vous équiper d'un appareil de traitement individuel de l'eau, soyez prudent et posez les bonnes questions !

▶ Pourquoi envisager un traitement de l'eau à domicile ?

- Quelles sont les caractéristiques de mon eau ?
- A-t-elle un goût, une odeur ou une couleur déplaisantes ?
- Ai-je été indisposé en la buvant ?
- **Ai-je contacté mon service de l'eau** pour lui faire part de mes interrogations ?
- Ai-je cherché toutes les alternatives à l'achat d'un appareil ?

▶ Quels critères prendre en compte pour l'achat d'un appareil ?

L'aspect financier :

- Combien coûte l'appareil à l'achat ?
- Quel est le coût de fonctionnement (énergie...) et d'entretien ?
- Quelles sont les installations à prévoir en plus (réservoir...) ?
- Quel est le coût réel de l'eau traitée ? Il doit intégrer le prix de l'appareil, les dépenses d'entretien et le coût de l'eau gaspillée.

L'aspect efficacité :

- Dans quelles conditions l'appareil fonctionne-t-il de façon optimale ?
- Quelle est la fréquence de changement des pièces ?
- Quelle est la quantité d'eau gaspillée ? (utilisée et facturée, mais non consommée)
- **Vous garantit-on que l'eau est toujours conforme aux critères de potabilité après traitement ?**

- Pour les purificateurs d'eau :
 - Quelles substances sont éliminées, et dans quel pourcentage ?
 - Que reste-t-il dans l'eau après traitement ?
- L'entreprise adhère-t-elle à une charte d'éthique ou de respect des consommateurs ?

▶ En conclusion, est-il vraiment nécessaire de traiter l'eau de mon domicile ?

Changer les filtres et contrôler l'eau produite est essentiel. Une mauvaise utilisation des appareils peut dégrader la qualité de l'eau, les filtres peuvent devenir des "nids à bactéries".

Veiller soi-même au bon fonctionnement de l'appareil exige une grande rigueur. Aussi, une solution peut être de souscrire un contrat d'entretien exhaustif (changement annuel du matériel filtrant, analyse-qualité de l'eau produite...). **Surtout ne vous précipitez pas sur des offres aux apparences alléchantes, il y en aura d'autres ! Faites établir plusieurs devis et jouer la concurrence.**

Sachez qu'aucun appareil n'est parfait et qu'aucun ne peut se dire efficace à 100 %. Ils nécessitent tous un entretien strict dont le coût s'ajoute à l'équipement. Ils favorisent souvent une surconsommation d'eau. Enfin, l'eau traitée ne respecte plus systématiquement les critères de potabilité.



Le service Eco-Consommation vous renseigne ou vous oriente vers les organismes compétents.
Tél. 03 88 24 96 12

► Eau dure, calcaire, tartre et adoucissement

L'eau dure est une eau riche en calcium et magnésium. Elle peut présenter des inconvénients matériels mais n'a aucun effet néfaste sur la santé. Le calcium et le magnésium sont même indispensables à notre organisme.

Plus l'eau est riche en calcium et en magnésium, plus elle est dure. La dureté se mesure en degré français (°f) et s'exprime par le titre hydrotimétrique (TH).

Il n'y a pas de limite légale de dureté. Cependant, l'eau adoucie doit conserver un

minimum de 15°f. A partir de 30 °f, **traiter son eau dure est un choix de confort.**

Une eau est dite :

- douce entre 0 et 20 °f,
- dure entre 20 et 40 °f
- très dure au-delà de 40 °f.

Une eau dure est pratiquement toujours calcaire. C'est la combinaison du calcium et du gaz carbonique qui donne le calcaire.

Dans l'eau froide, le calcaire est soluble, même si des dépôts peuvent se former autour des arrivées d'eau. Avec la chaleur,

et surtout **à partir de 55-60 °C**, le calcaire forme des cristaux durs et adhérents : **c'est l'entartrage.**

Pour éviter le dépôt de calcaire, il existe deux solutions courantes : empêcher le tartre de se former en enlevant le calcium de l'eau (par exemple par adoucissement) ou transformer le tartre pour l'empêcher de se déposer (procédé de lutte anti-incrustation).

Les adoucisseurs d'eau sont efficaces mais chers et à installer uniquement avant les appareils chauffant l'eau. Pour en savoir plus, consultez la fiche n° 11.

Les procédés de lutte anti-incrustation ou anti-tartre ont une action physique ou chimique.

• **L'action physique** consiste à appliquer à l'eau un champ magnétique, électrostatique, électromagnétique... avec un appareil appelé détartreur, anti-calcaire...

Attention, l'efficacité réelle de ces appareils anti-tartre est très aléatoire et controversée.

• **L'action chimique** consiste en l'ajout de produits, notamment de polyphosphates. Mais les antitartres chimiques ne sont pas efficaces au-delà de 60°C, ce qui diminue leur intérêt.

La collectivité n'a pas d'obligation de traitement de l'eau dure parce que le calcaire ne présente aucun inconvénient pour la santé. En revanche une eau douce sera traitée par la collectivité et reminéralisée pour éviter tout risque de corrosion.

Attention, l'eau traitée à domicile (adoucie, déminéralisée ou osmosée) n'est souvent plus conforme aux critères de potabilité !

► Est-ce utile de purifier l'eau à domicile ?

Plusieurs types d'appareils purifient l'eau en limitant le passage d'une ou plusieurs substances dissoutes. Cependant, cette filtration supplémentaire est rarement utile car l'eau du robinet est potable et adaptée à votre consommation quotidienne.

Les carafes filtrantes utilisent souvent un filtre à charbon actif. Celui-ci désodorise l'eau, détruit le chlore et retient plus ou moins certaines molécules (matières organiques, métaux). La rétention est satisfaisante au début. Mais le filtre est saturé plus ou moins rapidement selon la composition de l'eau. Il faut le changer régulièrement sinon il peut y avoir un rejet dans l'eau des éléments indésirables. Pour tester l'efficacité du filtre, versez une goutte de bleu de méthylène en solution (colorant inoffensif vendu en pharmacie) dans l'eau. Si l'eau ressort bleue après filtration, il faut changer de filtre.

Sachez qu'un développement bactérien est toujours un risque potentiel important dans tout milieu humide avec de l'eau stagnante, et par exemple lors du stockage de l'eau (ballon d'eau chaude). Pour les osmoseurs, il est conseillé de vider la réserve tous les trois jours et en cas d'absence prolongée.

Les osmoseurs, appelés aussi purificateurs, épurateurs... sont composés en général d'un préfiltre, d'un filtre à charbon actif et d'une membrane osmotique. La plupart des substances dissoutes peuvent être arrêtées, dont les sels minéraux, le calcaire, les nitrates, les pesticides, les métaux, les bactéries. Des rinçages réguliers et une circulation permanente de l'eau sont nécessaires sinon la membrane se colmate.

L'eau filtrée et purifiée est stockée dans un réservoir relié à un robinet spécifique. Le rendement de ces appareils est faible : sur dix litres d'eau traitée, environ trois litres sont épurés et sept litres vont directement aux égouts, mais les dix litres vous seront facturés.

